

## PROCES VERBAL

### Réunion du Comité syndical du 25 octobre 2024

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Max GIRIAT – Mme Christine DUPENLOUP – M. Patrice DUNAND donne pouvoir à Mme Christine DUPENLOUP – M. Jacques DUBOUT suppléant de Mme Aurélie CHARILLON - Mme Annick GROSROYAT

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON - M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON –Mme Claire CHUINARD

– **Annemasse Agglomération**

M. Christian DUPESSEY – M. Patrick ANTOINE - M. Denis MAIRE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian AEBISCHER suppléant de Mme Pauline PLAGNAT CANTOREGGI

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES - M. DUPAIN Laurent suppléant de M. Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT– M. Marc MENEGUETTI suppléant de M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes Faucigny Glières**

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Eddi ETIENNE

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

**Excusés :**

M. Daniel RAPHOZ – Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - Mme Isabelle HENNIQUAU - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS - M Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER - Mme Pauline PLAGNAT CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Michel MERMIN - M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

# ORDRE DU JOUR

<b>I. ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2024.....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU .....</b>	<b>3</b>
<b>II. GRAND GENEVE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°1 – PROJET D’AGGLOMERATION N°5 : ADOPTION DE LA LISTE DES MESURES DU PA5 (2028-2032) SOLLICITANT UN COFINANCEMENT DE LA CONFEDERATION SUISSE .....</b>	<b>3</b>
<b>POINT N°2 – RETOUR CONSULTATION PLAN D’ACTIONS PACTE « GRAND GENEVE EN TRANSITION » ET AVIS DU PÔLE METROPOLITAIN .....</b>	<b>5</b>
<b>Rappel.....</b>	<b>5</b>
<b>Mode de consultation.....</b>	<b>6</b>
<b>Synthèse des retours .....</b>	<b>6</b>
<b>Groupe 1 (domaines de compétence « conventionnels » à renforcer) .....</b>	<b>6</b>
<b>Groupe 2 (domaines de compétence « explorés » par le Grand Genève à opérationnaliser) ...</b>	<b>7</b>
<b>Groupe 3 (nouveaux domaines de compétence du Grand Genève).....</b>	<b>8</b>
<b>Groupe 3 : volet économie circulaire PACT’Matière .....</b>	<b>9</b>
<b>POINT N°3 – DEPLOIEMENT DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>10</b>
<b>Evènement de clôture de la Vision territoriale transfrontalière.....</b>	<b>10</b>
<b>Modalités de déploiement de la Vision territoriale transfrontalière dans le Grand Genève.....</b>	<b>10</b>
<b>POINT N°4 – RETOUR SUR L’INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC) DU CRFG DU 10 OCTOBRE.....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°5 - COLLOQUE FRANCE – SUISSE SUR LA SANTE LE 18 OCTOBRE .....</b>	<b>12</b>
<b>III. MOBILITE.....</b>	<b>12</b>
<b>POINT N°1 – POINT D’INFORMATION SUR LE FONDS VERT .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. CULTURE.....</b>	<b>13</b>
<b>POINT N°1 – LANCEMENT DE LA 3EME EXPOSITION PHOTO TRANSFRONTALIERE DU GRAND GENEVE « L’HUMAIN DANS LA NUIT ».....</b>	<b>13</b>
<b>POINT N°2 – ORGANISATION DES RENCONTRES CULTURELLES TRANSFRONTALIERES 2024 : INFORMATION.....</b>	<b>14</b>
<b>V. ECONOMIE .....</b>	<b>15</b>
<b>POINT N°1 – RETOUR FORUM TRANSFRONTALIER DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) .....</b>	<b>15</b>
<b>I. DIVERS .....</b>	<b>17</b>
<b>POINT D’INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D’INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN .....</b>	<b>17</b>

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Gabriel DOUBLET est désigné secrétaire de séance.

### **POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2024.**

Le compte-rendu de la réunion du 21 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### **POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU**

Monsieur le Président informe des délibérations du Bureau du 16 octobre, prises conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués :

- **BU2024-09** CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC ANNEMASSE AGGLO EN MATIERE DE PRESTATIONS D'IMPRESSION ET D'OUTILS DE COMMUNICATION
- **BU2024-Scot\_01** (collège Scot) : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CRANVES-SALES COMPÉTENCE SCOT

## **II. GRAND GENEVE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

Monsieur le Président nous présente un compte-rendu de la réunion du Bureau du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève du 03 octobre dernier.

### **POINT N°1 – PROJET D'AGGLOMERATION N°5 : ADOPTION DE LA LISTE DES MESURES DU PA5 (2028-2032) SOLLICITANT UN COFINANCEMENT DE LA CONFEDERATION SUISSE**

*Christian DUPESSEY présente le projet de délibération comme suit. Il rappelle que le dépôt du PA5 aura lieu en juin 2025 auprès de la Confédération. Il compte sur la mobilisation de l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour finaliser la liste des mesures, les prioriser et garantir leur calendrier de réalisation. L'ensemble des maîtres d'ouvrage sont solidaires des retards des projets car la Confédération suisse applique des pénalités sur les non réalisations.*

Le travail d'élaboration du 5<sup>ème</sup> Projet d'agglomération (PA) pour le Grand Genève a débuté au cours de l'année 2023 et a abouti, en juin 2024, au recensement d'un peu moins de 200 mesures candidates à un cofinancement fédéral pour l'ensemble du Grand Genève, pour un volume financier inédit de 1.6 milliards de francs suisses (CHF).

Les mesures sollicitant un cofinancement de la Confédération suisse (mesures A5) à hauteur de 35 à 40%, devront débiter les travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2028 et le 31 décembre 2032.

Au regard de l'expérience passée sur le PA4 et en comparaison avec le volume financier déposé pour cette génération de PA (876 MCHF pour les mesures co-financées et non-cofinancées), l'Assemblée du GLCT du Grand Genève du 2 juillet 2024 a pris acte de ce recensement mais a souhaité qu'une priorisation soit réalisée par les maîtres d'ouvrages du Grand Genève afin de ne conserver que les mesures les plus vectrices d'effets sur le système de transports de l'agglomération et dont la maturité technique et financière seraient avérées.

L'objectif de cette priorisation était de recouvrir une liste de mesures dont le montant n'excéderait pas 900 MCHF, et ce afin de conserver un rapport coût – utilité assurant un taux de cofinancement compris entre 35 et 40%. Cette première priorisation a ainsi permis de réduire le volume financier de 1.6 milliards CHF de coûts de travaux, en juin 2024, à 972 MCHF en octobre 2024.

A ce jour, 22 mesures sont candidates à un cofinancement du PA5 (mesures A5), dont 20 mesures à maîtrise d'ouvrage des membres du Pôle métropolitain ou de leurs communes :

- 8 mesures infrastructurelles d'un montant supérieur à 5 MCHF :

- Aménagements de voies prioritaires pour les bus et modes doux en rabattement et complément multimodal (Thonon aggro ; CC Genevois, Annemasse aggro, Pays de Gex aggro/CD01 ),
  - Liaison cyclable Basse vallée de l'Arve-Genève, rabattements cyclables Thonon aggro, Bonneville
  - Requalification et sécurisation du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec l'arrivée du tramway
- 12 mesures de mobilité douce et de sécurisation du trafic comprises dans un paquet forfaitaire (mesure d'un montant inférieur à 5 MCHF et dont les travaux débutent entre 2028 et 2032) et qui concernent Terre Valserhône l'Interco, Pays de Gex aggro, CC Genevois, Annemasse aggro, Thonon aggro, CC Faucigny-Glières.
  - 2 mesures mobilités douces sont portées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Le total des coûts imputables est estimé entre 160 et 170 MCHF soit potentiellement une subvention comprise entre 60 et 70 MCHF. La liste des mesures présentées au titre du Projet d'agglomération 5 par les différents maîtres d'ouvrage du Genevois français figure en annexe de la présente délibération.

A l'échelle du Pôle métropolitain, les membres du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français présents ce 25 octobre se voient proposés l'arrêt de cette liste des mesures candidates au PA5.

Cependant, il est nécessaire de préciser que si le volume financier du PA5 pour l'ensemble du Grand Genève n'est toujours pas compris dans cette fourchette cible de 800-850 MCHF, l'Assemblée du GLCT du 15 novembre pourra, entre autres solutions, retirer les mesures avec le moins d'effets sur le système de transports et/ou couper dans les coûts imputables.

Le travail de priorisation et de précision technique doit donc se poursuivre avec les maîtres d'ouvrage français et suisses pour réduire encore le volume financier du PA5, notamment en réévaluant les coûts imputables de certaines mesures proposées, et ce en dépit de l'arrêt de la liste des noms des mesures ce jour.

L'adoption définitive de la liste des mesures se fera à la suite de l'Assemblée du GLCT du 15 novembre lors d'un prochain Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français. A travers la présente délibération, le Comité syndical donne mandat aux représentants du Pôle métropolitain de présenter dans les instances du GLCT Grand Genève, la liste des mesures du Genevois français candidates au PA5 et figurant en annexe de la délibération.

**Au regard des éléments évoqués ci-dessus, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **CONFIRME** la liste des mesures de mobilité candidates à un cofinancement pour les EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français au titre du PA5 ci-annexée à la présente délibération.
- **PREND ACTE** du montant provisoire compris entre 165 et 170 MCHF des mesures aujourd'hui candidates à un cofinancement au titre du PA5 en horizons A5 et B5 pour les EPCI du Pôle métropolitain du Genevois français, soit un montant de subvention sollicité entre 60 et 70MCHF.
- **PREND ACTE** de la poursuite du travail à opérer avec les différents Maîtres d'ouvrages sur les coûts imputables nécessaire à l'atteinte de la fourchette de coûts compris entre 800 et 850 MCHF pour l'ensemble du Grand Genève au titre du PA5.
- **AUTORISE** Monsieur le Président et le Bureau à poursuivre le travail de soutien et de sélection des mesures à inscrire au Projet d'agglomération de 5ème génération, notamment dans le cadre des instances transfrontalières du Grand Genève.

## **POINT N°2 – RETOUR CONSULTATION PLAN D'ACTIONS PACTE « GRAND GENEVE EN TRANSITION » ET AVIS DU PÔLE METROPOLITAIN**

*Christian DUPESSEY, président du Pôle métropolitain, rappelle la nécessité d'une vision intégrale du Pacte (Plan d'actions pour la Transition écologique du Grand Genève), intégrant des éléments clés tels que la Charte du Grand Genève, la Vision Territoriale Transfrontalière, la métropolisation, le PA5 . Il souligne l'engagement manifeste pour une collaboration transfrontalière renforcée, tout en insistant sur l'importance de définir préalablement une position franco-française solide et élaborée ensemble.*

*Sylvie VARES intervient ensuite en présentant une synthèse du retour de consultation. Elle rappelle que la question du financement constitue un enjeu central pour la mise en œuvre du plan d'action Pacte. Elle indique par ailleurs que des attentes sont exprimées vis-à-vis du Pôle métropolitain, notamment en ce qui concerne le soutien à travers des actions d'observation, la recherche de financements, la formation, la solidarité internationale et la coordination des actions.*

*Christian DUPESSEY souligne l'importance du financement, en indiquant que tous les partenaires partagent les mêmes préoccupations. Il précise également que le dernier Bureau du GLCT Grand Genève a ajusté le calendrier de validation du Pacte, avec une pause des actions jusqu'à la fin de l'année, et une validation prévue en mars 2025. Il explique que Madame la Préfète de région propose de considérer le Pacte comme un programme d'action pour la transition écologique et de l'intégrer dans la COP Auvergne-Rhône-Alpes, actuellement axé sur la planification écologique. Cette intégration permettra d'ajouter une dimension transfrontalière au programme. Il s'agit, selon lui, d'une proposition intéressante qui donne une vraie dimension à la démarche. Les Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sont chargés de coordonner cette initiative avec Genève et les collectivités françaises.*

*Après examen des remarques liées au programme PACTE, Monsieur DUPESSEY rapporte également les propositions de Madame la Directrice générale du CERN, qui assure que le CERN est disposé à présenter son projet futur afin de fournir des éléments clairs aux élus du Genevois français. Il propose que le Pôle métropolitain organise une séance privée avec le CERN pour obtenir des informations solides et concrètes.*

### **Rappel**

Depuis sa diffusion à l'ensemble des élus et techniciens du Genevois français en charge de la transition écologique le 30 juillet dernier, le Plan d'Actions pour la Transition Ecologique du Grand Genève est en phase de consultation. Il est l'aboutissement d'un processus engagé en 2020, avec le montage du projet Interreg qui lui était consacré. Il vise à traduire en un plan d'actions la Charte d'objectifs et d'engagements politiques « Grand Genève en Transition », signée en janvier 2023.

Le Pôle métropolitain a organisé sa propre consultation « interne » au sein de ses EPCI membres afin d'en faire une synthèse pour fournir une seule réponse, celle du territoire du Genevois français. La consultation porte sur l'ensemble du document (exception faite de la déclaration commune, déjà validée par l'Assemblée du GLCT) et plus particulièrement sur les 32 fiches action, réparties en 4 groupes :

- Le premier groupe contient 12 actions destinées à renforcer les partenariats historiques dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement (air, eau, biodiversité) et la mobilité.
- Le deuxième groupe comprend 5 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.
- Avec 6 nouvelles fiches, le troisième groupe propose d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.
- le quatrième groupe approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers 9 fiches action, constituant le « Pacte matière » ayant déjà fait l'objet d'une validation partielle.

Si ces actions semblent nombreuses et ambitieuses, il est utile de rappeler qu'elles sont le fruit de nombreuses réunions techniques et plusieurs validations politiques transfrontalières qui ont permis au fil des mois de les prioriser : la version initiale début 2023 comportait 180 actions, ramenées à 73 fin 2023, pour aboutir aujourd'hui à cette version mise en consultation de 32 fiches.

### Mode de consultation

Les EPCI du Pôle se sont donc prononcées sur le contenu de la version actuelle de ce plan d'actions et ont reçu un tableau permettant de faire remonter leurs remarques. Pour chaque action, il leur a été demandé :

- Dans quelle mesure jugez-vous utile et pertinent l'approche transfrontalière de cette fiche action ?
- Votre institution dispose-t-elle de compétences directes ou indirectes pour la mise en œuvre de l'action ?
- Parmi les groupes de travail transfrontaliers, le suivi de l'action est assuré par le Groupe technique Grand Genève Circulaire (GGC) composé des huit partenaires du GLCT du Grand Genève. Sa composition pourra être amenée à évoluer selon l'intérêt éventuel d'autres parties prenantes. Quel rôle souhaitez-vous jouer pour la mise en œuvre de l'action (positionnement de principe) ?
- En fonction de votre réponse précédente, votre institution dispose-t-elle de ressources qu'elle pourrait mettre à disposition de l'action en termes de RH, finances ?
- Parmi vos propres partenaires, quels sont ceux que vous souhaitez impérativement associer à la mise en œuvre de cette fiche action ?
- Pensez-vous que certains éléments requièrent une clarification et/ou souhaitez-vous nous faire part de remarques complémentaires ? Notamment, quelles sont selon vous les conditions nécessaires à réunir pour déclencher puis réussir l'action (l'action sera possible à condition de ...).

Les services du Pôle ont compilé ces retours, et en ont fait état aux élus lors de la Conférence Transition Ecologique dédiée, le 26 septembre, dont les éléments de discussion sont intégrés ici. Cela constitue ainsi un « positionnement du Genevois français » quant au Plan d'Actions pour la Transition Ecologique du Grand Genève, dont après débat dans les instances métropolitaines (bureau du 16-10, CS du 25-10), les élus du Pôle siégeant au sein du GLCT pourront alors faire état lors des prochaines réunions du Grand Genève.

### Synthèse des retours

Voici une synthèse qualitative des retours effectués à ce jour, intégrant les remarques formulées par les EPCI (selon des modalités de consultation internes techniques et/ou politiques).

#### **Groupe 1 (domaines de compétence « conventionnels » à renforcer)**

**Actions transversales, observatoire (action 1.1) :** Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de suivre « la trajectoire écologique » du Grand Genève.

**Améliorer la qualité de l'air (action 1.2) :** Les retours soulignent l'importance d'une approche plus opérationnelle de PACT'AIR, visant à intégrer systématiquement la qualité de l'air dans la planification et les projets transfrontaliers, notamment dans l'urbanisme. Les articulations avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et la future Zone à Faibles Émissions (ZFE) sont jugées nécessaires. Il est nécessaire de relancer l'animation transfrontalière autour de ce sujet de l'air, et de prendre en considération toutes les sources de pollution, et tout particulièrement l'aéroport : ce point revient souvent sur les questions air/climat/énergie, et questionne même la pertinence globale de PACTE si l'AIG (Aéroport international de Genève) devait rester durablement « à part ».

**Gérer durablement la ressource en eau (actions 1.3 à 1.7) :** La gestion transfrontalière de l'eau est un sujet sensible où les questions de gouvernance apparaissent centrales. Sur ce point, les EPCI, et leurs syndicats à qui ils ont délégué leurs compétences, entendent rester pilotes et l'intervention du Pôle n'est clairement pas requise, bien que les instances Grand Genève soient reconnues pour leur capacité de coordination et de production d'études.

La préservation en quantité et qualité de la ressource sont considérées comme des axes de travail primordiaux, incluant les questions tarifaires (eau potable et assainissement). Dans ces cas, on privilégie des solutions contractuelles bilatérales, ne nécessitant pas d'accords globaux.

Un observatoire de l'eau est jugé indispensable pour suivre l'adéquation entre les besoins, le changement climatique et la croissance démographique. Cependant, sa complexité et sa lourdeur potentielles sont soulignées.

La solidarité transfrontalière en cas de crise de l'eau est jugée nécessaire, mais sa mise en œuvre soulève des questions opérationnelles, financières et juridiques complexes. Des mesures concrètes sont proposées, comme la coordination des restrictions en cas de sécheresse et la clarification des procédures de réquisition, notamment pour le pompage d'eau en cas d'incendie.

La définition et l'intégration des espaces de bon fonctionnement (EBF) et des espaces réservés aux eaux (ERE) dans les documents de planification sont jugées importantes, mais nécessitent une clarification des termes et une compréhension de leur intérêt par les EPCI : les SCoT sont cités comme outils permettant de traiter ces questions.

**Protéger et renforcer la biodiversité (actions 1.8 à 1.10) :** Le terme « primauté du vivant » mérite encore de la pédagogie. On souligne l'importance d'une stratégie biodiversité cohérente à l'échelle Grand Genève, avec des indicateurs harmonisés et des suivis opérationnels, tout en prenant en compte les différentes trames existantes (verte, bleue, noire, brune) et en veillant à l'équilibre entre préservation et usages récréatifs, tout en intégrant les exigences du ZAN.

La question des financements est centrale, pour donner les moyens aux communes et interco de décliner sur le terrain les visions d'échelle supérieures. A cet égard, le rôle du Pôle est souligné pour coordonner et centraliser l'action.

**Assurer la transition vers des mobilités durables (actions 1.11 à 1.12) :** la pertinence de ces thématiques déjà largement débattues par ailleurs n'est pas remise en cause. Là aussi, la question du financement par la centralité est un enjeu majeur.

## **Groupe 2 (domaines de compétence « explorés » par le Grand Genève à opérationnaliser)**

**Unir la population (action 2.1) :** cette fiche est particulièrement représentative des actions très intéressantes mais méritant d'être mieux expliquées. C'est un défi d'impliquer une population diverse d'un million d'habitants, tout en identifiant les bons leviers opérationnels et en veillant à ne pas surcharger les EPCI et les communes qui manquent de ressources. Toutefois, la question de l'action culturelle à l'échelon transfrontalier fait, à ce jour, débat et nécessite de la pédagogie pour en démontrer l'intérêt. L'accès facilité des résidents français à l'offre culturelle suisse est cité comme un élément important, tout en valorisant les programmes locaux déjà existants.

**Mettre en place un système alimentaire durable (action 2.2) :** le sujet n'est pas questionné, mais plutôt son intérêt transfrontalier : s'il doit voir le jour, ce sera dans le cadre d'un programme agricole et alimentaire détaillé et phasé, prenant en compte les différentes échelles d'intervention (intercommunalités, filières, chaînes d'approvisionnement), la souveraineté alimentaire locale, l'analyse des flux de produits agricoles et s'alignant avec les projets existants comme les PAT (Programmes alimentaire territoriaux) locaux. La considération des outils comme les zones franches pour faciliter les échanges entre la France et la Suisse est souvent convoquée.

**Accélérer la transition énergétique du territoire (actions 2.3 à 2.4) :** l'objectif est unanimement partagé, avec une forte demande des partenaires pour une coordination énergétique transfrontalière, tout en rappelant une structuration déjà existante au niveau local. Le besoin d'échanges, de réflexions communes et de dialogues est validé sans conteste, mais la traduction opérationnelle semble ne pas passer par un outil transfrontalier de type opérateur énergétique. Si des opérations communes devaient voir le jour, une contractualisation bilatérale serait préférée. La démarche de métropolisation portée par le pôle métropolitain envisage d'œuvrer en ce sens pour accélérer et massifier la rénovation énergétique et des logements du Genevois français. Elle amène aussi à travailler pour faciliter la production de

logements pour les salaires en euros et les parcours résidentiels à travers une approche et des outils fonciers renforcés.

**Gérer durablement les ressources du sous-sol (action 2.5)** : une meilleure coordination en la matière est souhaitée, mais sans délégation de pouvoir. La gestion des déchets et l'exploitation des carrières soulèvent des questions d'équité et d'impact environnemental entre la France et la Suisse, nécessitant une réflexion approfondie et une cartographie des ressources. La question du Futur Collisionneur Circulaire du CERN concentre à ce sujet beaucoup de préoccupations. Elle amène les élus du Genevois français à se saisir pleinement de ce projet et à devenir acteur selon une approche globale du projet sur ses effets territoriaux (impacts environnementaux, effets sur le potentiel de recherche et d'innovation, emplois, formation, logements, services publics associés, ...).

Mais le problème en matière de gestion des déblais trouve aussi sa résolution en franco-français, avec davantage d'articulations entre niveaux décisionnels.

### **Groupe 3 (nouveaux domaines de compétence du Grand Genève)**

**Actions transversales, foncier (action 3.1)** : une action foncière coordonnée à l'échelle du Grand Genève est souhaitée, mais sa mise en œuvre d'ici 2030 soulève des défis tant ce sujet est au cœur de lourdes problématiques. Les EPCI proposent de clarifier les principes d'action commune, d'établir un calendrier concret et de définir des objectifs précis, notamment pour le logement. Des vigilances sont exprimées quant au financement, l'équité entre la France et la Suisse, et des types de projets de part et d'autre de la frontière. La création d'un réseau et d'une structure transfrontalière pour la gestion du foncier n'est pas écartée pour rééquilibrer les usages entre les deux pays. La démarche de métropolisation, portée par le Pôle métropolitain envisage la mise en place d'actions coordonnées et à effet de réciprocité entre le Genevois français et Genève dont un Plan d'actions Foncier transfrontalier et de l'ingénierie d'intervention foncière.

**Construire une politique du logement commune (action 3.2)** : en lien très étroit avec la question foncière évoquée ci-dessus, le Grand Genève doit viser un rééquilibrage de la production de logements de part et d'autre de la frontière, en favorisant la mixité sociale et l'accessibilité. Là encore, les actions proposées comme une bourse d'échange, un fonds commun pour la production de logements, et une politique coordonnée d'aménagement du territoire, sont envisageables mais l'ensemble repose sur une répartition équitable des efforts entre la France et la Suisse, et le respect des engagements. Et de manière plus technique, ce rééquilibrage inclut l'harmonisation des règles, le financement, la gestion des publics spécifiques comme les gens du voyage (qui n'apparaissent pas dans la fiche). La démarche de métropolisation, portée par le Pôle métropolitain envisage la production des logements intermédiaires du Genevois français.

**Accompagner le changement (action 3.3)** : le principe fait consensus. Il est rappelé le besoin d'associer tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie. Des EPCI se proposent de contribuer à la mise en œuvre et à la diffusion des ressources créées. Cependant, des questions subsistent sur la priorisation des secteurs, l'équivalence des diplômes transfrontaliers et la nécessité d'une réflexion plus globale sur la formation et les métiers.

**Financer la transition écologique (action 3.4)** : cette fiche fait une unanimité totale dans sa finalité. La création d'un fonds transfrontalier est généralement perçue comme pertinente, mais soulève des questions sur sa mise en œuvre et sa plus-value. Des suggestions incluent par exemple la réorientation de certains fonds prévus pour l'aéroport, et la nécessité de définir clairement les critères, périmètres d'intervention et impacts attendus. La gouvernance et le suivi au niveau du Pôle Métropolitain sont évoqués comme points importants, avec des EPCI qui souhaitent être associés de près aux réflexions.

**Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale (action 3.5)** : un peu comme l'action culturelle, cette fiche a besoin d'être accompagnée par plus de pédagogie. A ce stade, les positions sur la solidarité internationale dans le cadre du Grand Genève sont mitigées : la pertinence transfrontalière est questionnée, alors que par le passé des EPCI ont pu s'engager individuellement. Bien que ces actions de coopération soient considérées comme non prioritaires par certains, la solidarité internationale reste toutefois un marqueur fort de ce territoire.



De manière plus générale, dans ce registre d'opération est soulignée l'importance de garantir l'efficacité des fonds alloués, ce qui peut justifier une contribution du Pôle métropolitain en matière de pilotage.

**Promouvoir l'économie circulaire (action 3.6) :** les actions de sensibilisation à l'économie circulaire sont considérées importantes, avec des initiatives déjà en place dans plusieurs EPCI du Genevois français. L'identification précise des cibles, des porteurs de messages légitimes et du contenu des messages est jugée cruciale. Il est suggéré de quantifier les objectifs intermédiaires pour chaque action, notamment en termes d'impact matière, afin d'évaluer leur contribution à l'objectif global de réduction de l'empreinte matière du Grand Genève (ce qui renvoie à l'action 1.1 de l'observatoire).

### **Groupe 3 : volet économie circulaire PACT'Matière**

Ce volet a déjà fait l'objet de débats et de validations au cours du printemps.

PACT'Matière s'intègre pleinement dans la déclinaison opérationnelle de la charte « Grand Genève en Transition ». Son contenu correspond aux ambitions portées par le Pôle métropolitain dans des opérations comme « Entrez dans la boucle » ou le « Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse ». Il dynamise de nouveaux secteurs d'activités, vecteurs d'innovations, d'emplois verts et favorisant d'autre part l'approvisionnement local et la sécurité économique du Grand Genève tout en réduisant les empreintes matière et carbone.

A noter un avis de réserve sur la FA 3-6-5 « faciliter le passage en douanes des matières concernées par les boucles de circularité dans le Grand Genève » sur les principes affichés de coopération transfrontalière et de planification à l'échelle du Grand Genève, notamment sur la facilitation douanière. Il sera nécessaire de préciser que cela n'interviendra que dans le cadre d'expérimentation sur des matières (ex : textiles à recycler) ou des biens spécifiques.

### **En conclusion**

Les premières analyses à l'échelle transfrontalière font ressortir un intérêt globalement partagé, mais sans affectation suffisante de nouveaux moyens humains et financiers, ne permettant pas en l'état de pouvoir réaliser le plan d'actions dans son intégralité, sauf si des partenaires parmi les huit se mobilisent davantage.

Parmi les leviers possibles déjà présentés en Bureau du GLCT, on peut noter les trois options suivantes :

- Réduire le nombre d'actions en procédant à une nouvelle priorisation selon le niveau d'intérêt des partenaires et les moyens qu'ils annoncent ;
- Étaler le plan d'actions en lui consacrant le double (2035) ou le triple (2040) de temps.
- Identifier un ou des financements pour renforcer les moyens de mise en œuvre

Le programme d'actions PACTE sera validé à l'Assemblée du GLCT de mars 2025.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'avis sur le projet de plan d'actions PACTE tel que présenté ci-dessus en synthèse des différentes contributions des EPCI membres et de la feuille de route politique du Pôle métropolitain 2020-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et les représentants du Pôle métropolitain à porter cet avis dans les instances du GLCT Grand Genève ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président, aux membres du Bureau et aux représentants du Pôle métropolitain dans les instances du Grand Genève à poursuivre le travail pour finaliser et prioriser le programme d'actions PACTE afin d'en permettre son adoption.

### POINT N°3 – DEPLOIEMENT DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE

*Christian DUPESSEY donne la parole à Charlotte LE GOUIC concernant l'organisation de l'évènement de clôture de la VTT.*

*Charlotte LE GOUIC indique que, dans le cadre du suivi de la signature de la VTT en juillet 2024 et des discussions sur certaines mesures dans les PACA, il s'agit de définir des projets fédérateurs pour soutenir la mise en œuvre de la VTT dans le territoire. Ces projets, copilotés par les collectivités locales, visent à créer des sites d'expérimentations transfrontalières et à établir une image directrice favorisant la transversalité définie par le VTT. Des guides pratiques et thématiques sont également proposés. Ces éléments ont été partagés avec le GTT Aménagement du Grand Genève, qui soutient la préparation des deux sujets, en y ajoutant une demande d'analyse approfondie et contextualisée à l'échelle du Grand Genève et des PACA. Charlotte LEGOUIC précise que les discussions sur les séminaires de métropolisation se poursuivent dans diverses instances. Côté français, un travail est en cours pour organiser un évènement dédié au foncier. Du côté du canton de Genève, les efforts portent sur les leviers pour favoriser la mobilisation foncière, y compris à l'échelle transfrontalière.*

*Christian DUPESSEY souligne que la VTT est un document global, mais que sa mise en œuvre relève de la responsabilité des collectivités, qui en conserve la maîtrise d'ouvrage.*

#### **Evènement de clôture de la Vision territoriale transfrontalière**

Après plus de deux ans de travail partenarial, la vision territoriale transfrontalière a été adoptée le 2 juillet dernier par l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Grand Genève.

Cette vision précise à quoi pourrait ressembler le Grand Genève de 2050 et dessine des pistes pour engager la transition écologique du territoire.

Pour marquer la fin de cette démarche et dresser les perspectives à venir, un évènement est organisé, **le jeudi 12 décembre 2024, à partir de 9h30, au Pavillon SICLI (Route des Acacias 45, 1227 Acacias – Genève).**

Le détail du programme sera précisé ultérieurement :

- Bilan de l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière
- Perspectives à venir : Révision du Plan directeur cantonal genevois, Plan directeur régional du district de Nyon, Schéma de Cohérence territoriale et interSCoT du Genevois français.

*Le Pavillon SICLI est accessible en transports en commun (Arrêts Carouge & Pictet-Thellusson de la ligne 15 des TPG, arrêt Lancy Pont-Rouge – Gare Etoile des lignes 21, 43, 80, Gare CFF de Lancy-Pont-Rouge).*

#### **Modalités de déploiement de la Vision territoriale transfrontalière dans le Grand Genève**

La mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière passe par son appropriation et sa prise en compte au niveau local.

À travers son programme de travail 2025 – 2026, le Grand Genève souhaite soutenir ses parties prenantes dans la déclinaison de ces principes, conformément au chapitre 4 de la Vision territoriale transfrontalière: "La réalisation de la Vision territoriale transfrontalière est dépendante de son appropriation par les parties prenantes, dans leurs ressorts territoriaux et champs de compétences respectifs, avec les temporalités et les outils qui sont les leurs, dès aujourd'hui et jusqu'en 2050. Bien au-delà de la planification, tout projet, toute démarche, toute politique publique peut et doit contribuer à l'atteinte de cette vision partagée".

Par ailleurs, la déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération et le Plan d'actions pour la transition écologique du territoire mettent l'accent sur les fonctions territoriales essentielles à la qualité de vie des habitants : "S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir, coopérer".

Enfin, il est souhaité que les PACA puissent être pérennisés comme des espaces de gouvernance transfrontalière permanents.

Plusieurs leviers sont donc identifiés par le Grand Genève pour aider à la mise en œuvre :

- Ancrer la vision territoriale dans les outils de planification, notamment à l'échelle des grands territoires, à travers les PDCn et (inter)SCOT ou à l'échelle plus locale, par le biais des PDCom, PLU-IHM, etc.
- Concrétiser sa réalisation à travers les mesures des futurs Projets d'agglomération
- Engager des actions immédiates et concrètes.

Il est proposé aux collectivités locales intéressées un soutien technique et/ou financier pour la mise en œuvre d'actions pertinentes pour la VTT et la Charte du Grand Genève en transition. Ces actions seront définies sur la base des propositions de la VTT, croisés avec une identification des besoins des collectivités locales du Grand Genève.

Deux dispositifs sont proposés :

- Impulsion et accompagnement de **grands projets fédérateurs** : études territoriales localisées portées par les collectivités locales concernées ;
- Facilitation : **guides d'aide à la mise en œuvre** thématiques

#### **POINT N°4 – RETOUR SUR L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPÉRATION (IPC) DU CRFG DU 10 OCTOBRE**

Monsieur le Président fait un compte-rendu de la réunion de l'Instance Politique de Coopération (IPC) du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) du 10 octobre dernier. Elle avait pour ordre du jour :

- Coopération sanitaire point de situation et signature de la lettre d'intention en matière de santé (ci-annexée au présent document)
- Grand Conférences des parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes pour la planification écologique et PACTE du Genève
- Coopération autour de l'Eau: point de situation ; information sur le processus d'élaboration du Projet de loi cantonale du Canton de Genève
- Sécurité : retour sur le groupe de travail Gens du Voyage

*Christian DUPESSEY suit l'ordre du jour et rappelle que l'IPC du CRFG s'est réuni le 10 octobre à propos de la signature d'une lettre d'intention sur les personnels de santé. Ce document, signé par Madame la Préfète de Région Fabienne BUCCIO, le conseiller d'État en charge de la santé Pierre MAUDET, la directrice générale de l'ARS Mme COURREGÉ pour Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur des HUG, définit un pacte selon lequel les hôpitaux publics suisses, y compris leurs mandataires, s'engagent à ne pas débaucher les professionnels de santé côté français. La signature de cet accord doit permettre de renforcer la confiance mutuelle pour la coopération transfrontalière en matière de santé.*

*Christian DUPESSEY ajoute qu'une discussion a eu lieu avec la Madame la Préfète de région concernant la coopération sur l'eau. Celle-ci souhaite qu'un comité technique soit mis en place avant fin 2025 pour avancer sur les fiches actions du Pacte lié à l'eau, en poursuivant la réflexion sur l'observation à l'échelle des bassins versants et en continu la coopération sur des projets concrets et opérationnels, tout en maintenant les responsabilités aux niveaux des EPCI et syndicats existants. Le Pôle métropolitain n'a pas de mandat sur la gestion de l'eau, même en termes de coordination. La préfète souhaite une meilleure organisation franco-française, impliquant tous les maîtres d'ouvrage de la gestion de l'eau, avec une vision transfrontalière globale qui respecte les compétences des EPCI et syndicats. Par ailleurs, Genève prévoit de déposer un projet de loi sur l'eau au premier trimestre 2025 pour disposer d'outils d'intervention en gestion de crise.*

*Une nouvelle intéressante transmise par Anne-Carole KAST, conseillère d'état en charge de la sécurité, concernant les gens du voyage sur l'interpellation reprise par le Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie. Il ressort une étude très précise sur le fonctionnement des gens du voyage restant à proximité de la*

frontière, en indiquant que la quasi-totalité ont des véhicules de travail immatriculés à Genève. Ils sont donc propriétaires de patente pour travailler en suisse. Le conseil d'Etat a remonté la piste afin de savoir comment ils ont réussi à avoir ces patentes. Une fiduciaire Genevoise a été identifiée.

### **POINT N°5 - COLLOQUE FRANCE – SUISSE SUR LA SANTE LE 18 OCTOBRE**

Monsieur le Président fait le compte-rendu du colloque franco-suisse sur les ressources humaines du secteur de la santé, organisé par le Ministère français de la Santé et de l'accès aux soins et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la Confédération suisse, le vendredi 18 octobre.

*Ce colloque a réuni des représentants des administrations concernées, des Agences Régionales de Santé, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, des parlementaires et des élus français et suisses. Il avait 3 axes de travail notamment l'Etat des lieux des ressources humaines dans le secteur de la santé dans les bassins de vie transfrontaliers, les politiques de fidélisation des professionnels de santé et aller vers des complémentarités franco-suissees et des perspectives de coopération.*

*Christian DUPESSEY, représentant le Pôle métropolitain aux côtés de Vincent SCATTOLIN, a rappelé les initiatives et propositions mises en avant par le Pôle métropolitain dans un communiqué de presse. Il a souligné l'importance des solutions franco-françaises avant les collaborations franco-suissees et salué les efforts accomplis pour renforcer les équipements techniques et la fidélisation du personnel dans les hôpitaux de Haute-Savoie. À titre d'exemple, il a mentionné le CHAL, où les postes vacants sont passés de 50 à seulement 5 sur 400 grâce à l'amélioration des conditions de travail, aux perspectives de carrière et à des services comme la présence d'une crèche.*

*Christian DUPESSEY a ensuite présenté cinq propositions : développer l'offre de formation en France et en Suisse, soutenues par l'engagement de Pierre MAUDET pour la formation transfrontalière ; avoir une obligation pour les infirmiers et aides-soignants de travailler en France proportionnellement au temps de formation reçu ; faire du Grand Genève un laboratoire d'expérimentation sous la Loi 3DS pour des initiatives transfrontalières ; créer des groupements d'employeurs transfrontaliers pour garantir une solidarité en cas de crise ; et enfin, développer une offre de logements destinés au personnel de santé, Genève pouvant contribuer à cette initiative.*

*Le colloque s'est clôturé sur le thème des parcours de soins transfrontaliers, avec des exemples en oncologie pédiatrique, maladies rares et urgences psychiatriques, des domaines où la coopération pourrait être mieux orientée pour répondre aux besoins partagés.*

### **III. MOBILITE**

#### **POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LE FONDS VERT**

*Christian DUPESSEY laisse la parole à Marianne GRASSAUD qui recapitule les dossiers soutenus par le fonds vert en 2024. Il souligne néanmoins la capacité d'influence du Pôle métropolitain, représentant plus de 440 000 habitants, dans l'obtention de ces subventions. Il précise qu'il est également nécessaire de simplifier le passage des douanes pour les covoitureurs.*

Plusieurs dossiers ont bénéficié de cofinancement sur le Fonds Vert pour l'année 2024 :

#### **AXE Covoiturage : poursuite et diversification des actions en faveur des mobilités partagées (50% de cofinancement)**

- ✓ Opérateur unique Blablacar Daily : meilleure lisibilité de l'offre
- ✓ Offre employeurs : COVOIT'PRO (22 employeurs – 7000 bénéficiaires)
- ✓ Extension de la ligne de covoiturage Vuache – Genevois

#### **Axe ZFE : renforcement du maillage des stations d'autopartage au sein de la ZFE (10% de cofinancement)**

- ✓ Achat de 4 voitures pour 4 nouvelles communes desservies par CITIZ

Dossiers déposés	Département	Montant opération HT	Montant subvention attribuée HT
Service covoiturage pour les employeurs (Covoit'pro)	Haute-Savoie	12 422,45 €	6 211,23 €
Service covoiturage pour les employeurs (Covoit'pro)	Ain	4 140,82 €	2 070,41 €
Campagne d'incitation financière au covoiturage	Haute-Savoie	198 533,75 €	99 266,88 €
Campagne d'incitation financière au covoiturage	Ain	54 988,00 €	27 494,00 €
Extension ligne de covoiturage Vuache – Genevois	Haute-Savoie	81 093,29 €	40 546,65 €
Complément campagne d'incitation financière au covoiturage	Ain	11 189,92 €	5 594,96 € en attente de signature
Renforcement du maillage de l'autopartage au sein de la ZFE	Haute-Savoie	128 000 €	12 800,00 €

Le montant total de subventions attribuées au Fonds vert pour l'année 2024 est de **193 984.12 €** (à date du 8 octobre).

#### IV. CULTURE

##### POINT N°1 – LANCEMENT DE LA 3EME EXPOSITION PHOTO TRANSFRONTALIERE DU GRAND GENEVE « L'HUMAIN DANS LA NUIT »

*Gabriel DOUBLET présente le lancement de la 3<sup>e</sup> exposition photo transfrontalière du Grand Genève afin de montrer sous un angle différent le Grand Genève. Il rappelle le succès de l'édition précédente, qui a circulé pendant un an et demi dans environ trente communes franco-suisse du Grand Genève.*

##### Contexte et objectifs

L'exposition photo transfrontalière revient avec le thème "L'humain dans la nuit", mettant en lumière les différentes facettes de la vie nocturne dans le Grand Genève : travail, balades, fêtes, observation, etc. Cette nouvelle édition vise, comme les précédentes, à renforcer les liens entre la France et la Suisse, tout en faisant découvrir la richesse de ce territoire commun, à travers le prisme de la nuit. Elle place les habitants au cœur du projet, en questionnant leurs activités nocturnes. L'exposition, à la fois collective et itinérante, explorera une grande diversité d'aspects nocturnes, tels que le travail, les festivités, les voyages, la nature ou la musique.

##### Rappel sur le fonctionnement de l'Exposition

Le Pôle métropolitain pilote ce projet en prenant en charge l'ensemble de la coordination administrative et logistique. Cela inclut la gestion budgétaire, la communication ainsi que la coordination globale entre les différents partenaires français et suisses. Le Pôle métropolitain veille également à la bonne articulation entre les étapes clés de l'organisation, garantissant ainsi la cohérence et le bon déroulement du projet. Les aspects relatifs à la sélection des photographes, à l'organisation des jurys, et à la logistique des lieux d'exposition relèvent aussi de cette coordination, en lien étroit avec les partenaires. La ville de Genève ainsi que l'association des communes genevoises sont parties prenantes de ce projet.

##### Inauguration et collaboration avec La Nuit est Belle !

Il est proposé d'organiser le vernissage de l'exposition au Téléphérique du Salève, un lieu emblématique offrant une vue panoramique sur le Grand Genève. Ce cadre unique reflète parfaitement les liens transfrontaliers mis en avant par l'exposition. Par ailleurs, une collaboration avec l'événement "La Nuit est Belle !", dédiée à la réduction de la pollution lumineuse est proposée. Cette synergie renforcera l'impact de l'événement, tout en attirant un public diversifié et en bénéficiant de la notoriété médiatique de "La Nuit est Belle !".

##### Calendrier prévisionnel

- **Octobre/Novembre 2024** : Organisation et préparation (communication, budget, constitution des jurys, appel à candidatures, logistique).
- **Fin novembre 2024** : Lancement de l'appel à candidatures et début de la communication auprès des communes pour organiser l'accueil de l'exposition
- **Fin février 2025** : Clôture de la réception des clichés.
- **Mars 2025** : Sélection des clichés par les jurys (professionnel et politique).

- **15 mars 2025** : Envoi des clichés en impression.
- **11 avril 2025** : Vernissage de l'exposition

### Composition des jurys

Le jury sera composé de manière doublement mixte : à la fois franco-suisse et constitué de représentants institutionnels ainsi que de photographes professionnels. Voici la composition actuelle du jury :

	FR		CH	
<b>Représentant politique</b>	Gabriel Doublet	VP au Pôle métropolitain du Genevois français, délégué à la culture	Michel Pomatto	Président de la commission culture de l'ACG
<b>Représentant politique</b>	Caroline Barbiche	Maire adjointe à la Culture - Divonne-les-bains	A confirmer	Ville de Genève
<b>Professionnel (photographe)</b>	Aline Kundig	Présidente de l'Exposition Photo de Divonne	Pierre Descombes	Photographe - Union Suisse des photographes professionnels
<b>Professionnel (photographe)</b>	Olivier Robert <i>Non confirmé</i>	Responsable Confrontations Photo Gex	Demir Sönmez <i>Non confirmé</i>	Lauréats de l'Expo photo édition 21-22

## POINT N°2 – ORGANISATION DES RENCONTRES CULTURELLES TRANSFRONTALIERES 2024 : INFORMATION

*Gabriel DOUBLET informe de l'organisation des prochaines rencontres culturelles ci-dessous.*

Les rencontres culturelles transfrontalières auront lieu **le 29 novembre 2024, 16h30 - 20h**, dans la salle de spectacle « [Les 6 toits](#) » à Genève. Ces rencontres ambitionnent de rassembler 100 à 120 personnes, principalement des acteurs institutionnels (agents et élus), des acteurs culturels (équipements, porteurs de projets) ainsi que le tissu associatif. Pour rappel, le portage de ces rencontres est tournant et cette année, la Ville de Genève a la charge de cette édition. Le format des rencontres est en cours de consolidation. Il pourrait s'agir d'ateliers de travail sur différentes thématiques. Les sujets proposés par la Ville de Genève pour cette nouvelle rencontre seraient les suivantes (non confirmé à ce jour – en cours de travail) :

- **Fonds Culturel Grand Genève**

Le fond culturel transfrontalier pourrait être mis en valeur avec des témoignages et démonstration de lauréats des appels à projets précédents. Ces rencontres pourraient aussi être l'occasion d'annoncer le lancement du prochain appel à projet : printemps 2025.

- **Transition écologique**

Après une première phase de sensibilisation et de formation des acteurs culturels, marquée par de nombreux ateliers, l'étape suivante consisterait à passer à la mise en œuvre concrète. Un accompagnement financier et technique serait indispensable pour permettre aux structures culturelles d'adopter des pratiques durables.

Cette action devra être menée en lien avec **l'Agenda 21 de la ville de Genève** qui a développé également de nombreux outils et services à disposition des acteurs pour décarboner leurs activités. Un lien pourrait être fait également avec le plan d'action **PACTE** – Grand Genève en transition.

- **Agenda Culturel Transfrontalier**

L'agenda culturel transfrontalier, déjà en service, doit être repensé sous plusieurs aspects. Une professionnalisation est nécessaire pour rendre l'information plus claire et accessible.

Par ailleurs, cette plateforme pourrait **évoluer vers un format open source**, servant de base de données pour les acteurs culturels et les médias. Elle offrirait un accès centralisé aux événements du Grand Genève et faciliterait la mise en réseau des structures, tout en améliorant la **diffusion des**

**informations auprès des différents publics.** L'agenda pourrait devenir (et avant tout) un outil référence, une base de données exhaustive pour les acteurs culturels sur le territoire du Grand Genève, évitant ainsi la saisie multiple. Un des enjeux serait de ne pas laisser l'agenda culturel aux seuls algorithmes des réseaux sociaux qui renforce finalement l'entre-soi.

- **Annnonce de la 3e édition du lancement l'Exposition photo transfrontalière**

Ces rencontres pourraient constituer le premier de temps de communication autour du lancement de l'exposition photo transfrontalière.

## **V. ECONOMIE**

### **POINT N°1 – RETOUR FORUM TRANSFRONTALIER DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

*Christian DUPESSEY laisse la parole à Lionel PELUD qui effectue un retour de ce forum.*

Le Forum Transfrontalier de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), qui s'est tenu le 8 octobre 2024 à Genève, a réuni acteurs institutionnels, acteurs de l'économie dite classique et acteurs de l'ESS autour d'un objectif commun : renforcer la coopération transfrontalière pour répondre aux objectifs de la Charte Grand Genève en transition signée en janvier 2023. Initié par le Pôle métropolitain, cet événement organisé par les faïtières de l'ESS des deux côtés de la frontière : Innoales, Après-GE, Après-VD, a été marqué par des échanges riches et constructifs, reflétant l'engagement des participants à promouvoir des solutions innovantes et durables sur le territoire du Grand Genève.

#### **Temps forts de la journée**

La journée s'est articulée autour de plusieurs temps forts, alternant entre conférences, ateliers thématiques, et moments d'échanges informels. L'intervention d'Emmanuel Druon a particulièrement marqué les esprits, en apportant un éclairage inspirant sur l'économie sociale et solidaire. Les participants ont ensuite pu explorer diverses thématiques structurantes pour l'avenir de l'ESS dans la région, à savoir : l'habitat, l'économie de proximité, la mobilité active, l'alimentation locale, le réemploi des matériaux et les énergies renouvelables. Ces ateliers ont permis de jeter les bases de projets concrets et innovants, en phase avec les priorités sociales et environnementales des deux côtés de la frontière.

Parmi les projets phares, citons **Habitat'Coop**, une initiative visant à modéliser une offre de rénovation et d'habitat collectif coopératif transfrontalier ; **ReUzi**, une plateforme numérique collaborative dédiée au réemploi des matériaux de construction, permettant aux opérateurs français et suisses d'échanger et de référencer ces matériaux. Ce projet transfrontalier illustre parfaitement la volonté d'intégrer des pratiques circulaires dans le secteur du bâtiment, tout en favorisant la coopération et la réduction des déchets ; et **Boucl'Ener**, un projet de boucle locale d'énergie renouvelable, renforçant la coopération énergétique entre les opérateurs français et suisses. Ces initiatives témoignent de la dynamique collaborative mise en place lors de ce Forum, avec un accent particulier sur la mutualisation des ressources et des compétences.

#### **Statistiques de participation – en cours de consolidation**

L'événement a compté 293 inscrits, répartis entre acteurs de l'ESS (172 soit 59 %), représentants institutionnels (56 soit 19 %), et acteurs économiques (66 soit 22 %). Soit environ 230 personnes présentes sur la journée dont plus de 110 participations lors des ateliers. Ces statistiques, basées sur le nombre d'inscrits révèlent une forte mobilisation des différents acteurs de l'ESS (cible prioritaire du Forum). Concernant la répartition géographique, 52 % des inscrits provenaient de France et 47 % de Suisse, témoignant d'une mobilisation paritaire réussie. Les ateliers ont notamment réuni un nombre significatif de participants sur les thématiques de l'énergie (23 %), de l'alimentation (17 %), de la mobilité (20%), du réemploi (20%) et de l'habitat (20%). Cette diversité démontre de l'intérêt croissant pour les solutions portées par l'ESS, qui répondent aux défis sociétaux et environnementaux actuels dans la région.

## Budget – en cours de consolidation

Pour soutenir la réalisation de cet événement, 29 jours d'ingénierie ont été mobilisés chez le prestataire Innovales (soit 21 561€ en marché public), répartis sur 9 jours en 2023 et 20 jours en 2024. La participation financière du Pôle métropolitain s'élève à 10 626€. Ces dépenses ont été pensées pour optimiser la communication, renforcer la visibilité du Forum (et par conséquent celle du Pôle), tout en s'inscrivant dans une démarche durable :

- **La plateforme Forum-ess.org** : un site internet évolutif qui servira non seulement pour cet événement, mais également comme un outil pérenne de coopération transfrontalière dans le domaine de l'ESS. Ce site pourra être enrichie et utilisée pour d'autres initiatives futures.
- **L'aftermovie du Forum** : une vidéo qui permettra de promouvoir l'événement sur les réseaux, dans des newsletters, et lors de présentations auprès d'instances diverses. Cet aftermovie sera aux couleurs du Forum avec le logo du Pôle, renforçant ainsi notre visibilité.
- **Des bâches pour kakemono** : ces supports mettront en valeur les projets de coopération transfrontalière issus des ateliers de préfiguration. Ils ont été utilisés le jour du Forum (le 8 octobre) et pourront être réutilisés lors d'autres événements similaires.
- **Des livres d'Emmanuel Druon « Entreprendre sans détruire »** : chaque participant a reçu un exemplaire de cet ouvrage en guise de "goodie". Ces livres étaient accompagnés de marque-pages personnalisés aux couleurs du Forum et portant les logos des partenaires, renforçant ainsi la visibilité des collaborations transfrontalières dans le cadre de l'organisation de cet événement.

Le coût total du Forum est en cours de consolidation.

## Conclusion

Le Forum Transfrontalier de l'ESS a soutenu le développement de la coopération transfrontalière, ouvrant la voie à des projets ambitieux pour l'avenir. Les projets présentés sont autant de leviers pour bâtir un avenir plus solidaire et durable dans le Grand Genève. Toutefois, ce n'est qu'une première étape : il est maintenant crucial de structurer un accompagnement adapté pour les projets issus du Forum – certains étant d'ores et déjà portés et enclenchés - en articulant les différents acteurs de l'ESS et les institutions publiques. Cette démarche devra s'inscrire en cohérence avec la feuille de route métropolitaine, garantissant ainsi une vision stratégique partagée. Il est également essentiel de synchroniser ces actions avec d'autres événements déjà établis sur le territoire, tels que le Forum de l'Économie Circulaire, afin de maximiser les synergies et d'élargir l'impact des initiatives. Aussi, une réflexion devra être menée pour déterminer si une deuxième édition du Forum est nécessaire.

*Lionel PELUD précise qu'un Groupe de Travail Transfrontalier (GTTE) est prévu pour décembre afin de poursuivre les réflexions autour des thématiques ci-dessous :*



	Thématiques	Projets	Descriptions	Visions 2026
1	HABITAT	HABITAT'COOP	Modéliser une offre de rénovation et d'habitat collectif abordable, s'appuyant sur les marqueurs des logements coopératifs	Un projet transfrontalier de bâtiments « à construire - à rénover » inspiré des modèles d'habitat coopératif (avant-projet sommaire)
2	ECONOMIE DE PROXIMITÉ	LOCALI	Essaimage d'une offre de l'économie de proximité	Une plateforme Locali dans l'ensemble de la région transfrontalière
3	MOBILITÉ	MULTI'MOD	Installer des points d'information et de services des usages de transports multimodaux, labellisés ESS Renforcer le réseau « Ciclable » pour une promotion des acteurs et usages des mobilités douces	Une offre de services mobilité « ESS » (autopartage, location de vélos...) à développer en partenariat avec les opérateurs de transport public.
4	ALIMENTATION	PROD'ALIM	Développer un réseau transfrontalier de production alimentaire paysanne Prototyper une maison alimentaire de quartier	Un label alimentaire, garant de l'impact écologique et social des étapes de production, de vente et de livraison.
5	REEMPLOI	REUZI	Associer l'ensemble des opérateurs français et suisses du réemploi de matériaux de construction sur la plateforme REUZI Ouvrir un espace transfrontalier pilote	Une plateforme numérique et collaborative transfrontalière pour référencer et échanger toute matière issue du réemploi.
6	ENR	BOUCL'ENER	Construire un modèle de boucle locale d'énergie renouvelable transfrontalière. Renforcer le lien social comme levier de sobriété énergétique	Un modèle d'affaire technique et juridique, transfrontalier, mis en place et duplicable en partenariat avec les opérateurs réseaux français et suisses.

## I. DIVERS

### POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN

- Vendredi 22 novembre : COMITE SYNDICAL 12H15-14H15
- Vendredi 13 décembre : COMITE SYNDICAL 12H30-14H30

*Frédéric BESSAT indique que le comité syndical du 13 décembre sera prolongé par une présentation d'une étude foncière confiée et réalisée par la SAFER.*

*Christian DUPESSEY précise que M. Pierre-Jean Crastes a présenté sa démission de son poste de Vice-président au sein de la CCG. Il souligne l'importance de son rôle dans l'évolution et le fonctionnement du Pôle métropolitain du Genevois Français ainsi que dans les relations transfrontalières. Pierre-Jean Crastes a été un acteur attentif et engagé, portant de nombreux projets, et il a joué un rôle décisif dans les avancées du Pôle. Nous le remercions donc chaleureusement pour son engagement et son dévouement.*

#### Annexes :

- PV du Comité syndical du 21 juin 2024
- Pré\_liste\_mesures\_PA5\_FR
- Plan d'actions PACTE du Grand Genève, juillet 2024, document soumis à la consultation
- Déploiement VTT\_propositions
- VTT\_Web
- Lettre d'intention en matière de personnels de Santé, 10 octobre 2024 ;
- Programme du Colloque franco-suisse sur les personnels de Santé du 18 octobre 2024